

# LES USAGERS

Les eaux usées issues des habitations et des entreprises sont rejetées dans le réseau d'assainissement. Les déversements dangereux ou toxiques sont formellement interdits.

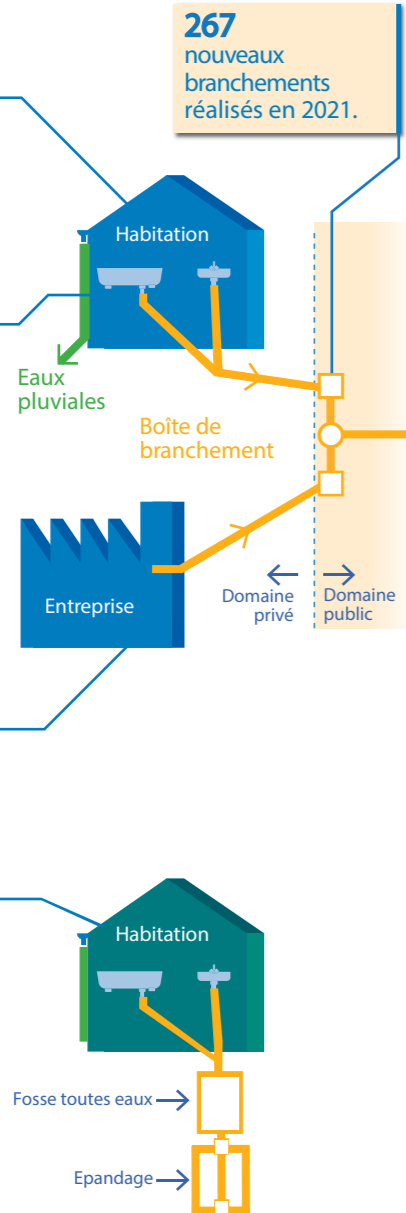
**74 088** habitations desservies par le réseau d'eaux usées.

**267** nouveaux branchements réalisés en 2021.

**1 901** habitations vérifiées en 2021 par trois équipes spécialisées pour vérifier le bon raccordement des eaux usées au réseau d'assainissement.

**143** arrêtés d'autorisation de déversement et **233** conventions spéciales de déversement établies avec les usagers à caractère industriel, commercial et artisanal pour maîtriser les rejets d'effluents issus de leurs activités.

**2 189** installations d'assainissement non collectif. En 2021, **87** contrôles d'installations existantes et **33** contrôles du neuf réalisés par le **SPANC**.



# LA COLLECTE DES EAUX USÉES

Plus de **1 296 km** de réseaux d'eaux usées transportent les effluents rejetés par tous les usagers raccordés. Les eaux pluviales sont recueillies de façon indépendante dans d'autres canalisations.

**Réalisations 2021 :**  
657 m de réseaux d'eaux usées créés.

3.10 km de collecteurs renouvelés et 3.74 km réhabilités.

**210** postes de pompage participent à l'acheminement des eaux usées aux stations d'épuration.

## L'entretien :

- 35 km de réseaux contrôlés par vidéo
- 2377 interventions réalisées d'urgence sur le réseau public et les postes de pompage.



# LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Dans 9 stations d'épuration.

Près de **11 150 000 m<sup>3</sup>** d'eaux usées traitées en 2021 sur l'ensemble des stations d'épuration soit plus de 353 litres d'effluents entrants chaque seconde en permanence.

- La station d'épuration de Port Neuf, la plus importante de la CdA, reçoit chaque jour **11 380 kg** de pollution organique et **8 350 kg** de matières en suspension. Elle a la capacité de traiter une pollution équivalente à **226 666 habitants**. En 2021, elle a permis d'éliminer **plus de 96 % de la pollution**, avant rejet en milieu naturel.



# LES SOUS-PRODUITS DU TRAITEMENT

- Les déchets retenus par les grilles sont incinérés ;
- Les sables sont valorisés, après lavage, dans des travaux de pose de réseaux ;
- Les graisses sont compostées ou dégradées biologiquement selon les stations d'épuration ;
- Les boues sont compostées.

Le compost est fabriqué par mélange des boues déshydratées, sous forme pâteuse, avec des déchets verts. Une période de 6 à 8 mois est nécessaire à l'obtention d'un compost parfaitement hygiénisé et stable. Il est ensuite épandu sur les sols agricoles de l'Aunis car répondant aux normes NFU-44-095.



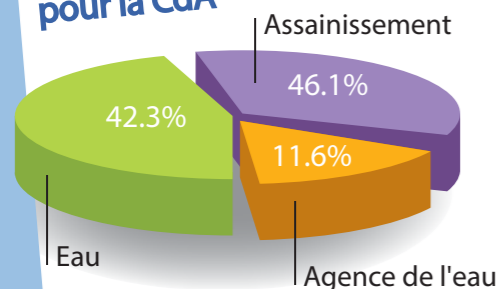
# LES INDICATEURS FINANCIERS

## Tarifs de la redevance assainissement en 2022 :

- Part fixe pour une habitation individuelle : 69,15 € par an
- Part fixe pour un immeuble collectif : 48,32 € par an par logement ou activité.
- Part proportionnelle : 1,359 € par m<sup>3</sup> d'eau consommé (distribué par le réseau d'eau potable ou via ressource en eau privée).

La redevance assainissement est perçue par l'intermédiaire de la facture d'eau en contrepartie du service rendu pour la collecte et l'épuration des eaux usées. L'ensemble des usagers de la CdA paie le même tarif et bénéficie du même service sur l'ensemble du territoire.

## Répartition moyenne pour la CdA



## Les principales recettes de fonctionnement :

- Redevance assainissement: **20 675 776 €**
- Participation pour le financement de l'assainissement collectif (dans le cas de constructions, d'extensions d'habitation, réaménagements ou changements de destination bénéficiant de la desserte du réseau d'eaux usées) : **2 031 600 €**

## Les travaux et les investissements :

**11 584 298 €**

Travaux d'extension, de réparation et de réhabilitation réalisés au niveau du système de collecte (branchements, collecteurs, postes de pompage) et travaux de construction d'ouvrages neufs. Renouvellement des équipements et des matériels d'exploitation.

Travaux de réparation de réseau en zone urbaine.



# LA COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT

La CdA regroupe **28 communes** et plus de **178 000 habitants**. Elle possède la compétence assainissement des eaux usées.

## Ses missions

- Assurer la relation aux usagers ;
- Collecter les effluents ;
- Les acheminer vers les stations d'épuration ;
- Les épurer avant rejet dans le milieu naturel ;
- Garantir une bonne qualité du milieu récepteur et des boues destinées au compostage.

Pour toute information relative à l'assainissement **contactez**

• L'accueil des usagers,  
16 rue Jacques de Vaucanson à Périgny,  
**au 05 46 30 35 35**

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15  
et de 13h30 à 17h00

**usagersassainissement@agglomeration-larochelle.fr**

Par courrier:

Hôtel de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle  
6, Rue Saint-Michel  
CS 41287  
17086 LA ROCHELLE CEDEX 02

En dehors de ces heures ouvrables,  
Le standard de la CdA, joignable 24h/24,  
**au 05 46 30 34 00**

# SYNTHÈSE DU RAPPORT ANNUEL

sur le prix et la qualité du service public d'assainissement des eaux usées

**ANNÉE 2021**

Cette plaquette est destinée à l'information des usagers. Le rapport complet est disponible à l'accueil assainissement de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle  
16 Rue Jacques de Vaucanson  
17180 PERIGNY